

Exposé des motifs

L'amendement gouvernemental a pour objet de remplacer la référence à l'année budgétaire 2025 par une référence à l'année budgétaire 2026.



Amendement gouvernemental au projet de loi n°8615 relative à l'octroi d'une dotation annuelle à la Commission de surveillance du secteur financier

*

TEXTE ET COMMENTAIRE DE L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL

<u>Amendement</u> concernant l'article unique

A l'article unique du projet de loi, la référence à l'année budgétaire 2025 est remplacée par une référence à l'année budgétaire 2026.

Motivation de l'amendement

Afin de donner suite aux remarques formulées lors de la réunion de la Commission des Finances du 14 octobre 2025, l'amendement gouvernemental prévoit que la dotation annuelle au profit de la CSSF au titre de la loi en projet sera versée à compter de l'année budgétaire 2026.



TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI

Projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle à la Commission de surveillance du secteur financier

Article unique. A partir de l'année budgétaire **2025 2026**, une dotation annuelle à charge du budget de l'Etat d'un montant de 20 000 000 euros est versée au profit de la Commission de surveillance du secteur financier.



Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

Suite à l'amendement gouvernemental, le projet de loi aura un impact financier direct annuel de vingt millions d'euros sur le budget de l'Etat à partir de l'année budgétaire 2026.

CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK

	A		
1	А	`	
,	٧	А	L
1	٠		١

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :	Ministre des Finances			
Projet de loi ou amendement :	Amendement gouvernemental au PL 8615 relative à l'octroi Commission de surveillance du secteur financier	d'une dotation annu	elle à la	
Son objectif est de donner projets de loi. Tout en fais	un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développeme sant avancer ce thème transversal qu'est le developpement itique et une meilleure qualité des textes législatifs.	nt durable à un stad	e prépara	toire des
développem 2. En cas de	e projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'actionent durable (PNDD) ? réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons. ponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou ne			
5. Quelles mes	égories de personnes seront touchées par cet impact ? sures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets néga s aspects positifs de cet impact ?	tifs et comment pour	ront être	
il n'est pas besoin de réag	e, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné pa gir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation entation sur les dix champs d'actions précités.		tation – a	uxquels
1. Assurer une inclusi	ion sociale et une éducation pour tous.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non
L'objectif du projet de loi r	n'est pas d'assurer une inclusion sociale et une éducation pou	ır tous.		
2. Assurer les conditi	ons d'une population en bonne santé.	Points d'orientation Documentation	Oui	✗ Non
L'objectif du projet de loi r	n'est pas d'assurer les conditions d'une population en bonne	santé.		
3. Promouvoir une co	onsommation et une production durables.	Points d'orientation Documentation	Oui	x Non

L'objectif du projet de loi n'est pas de promouvoir une consommation et une producation	on durables.		
4 Diversifier et essurer une feanamie inclusive et newteure dievenir	Points d'orientation	Oui	x Non
4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.	Documentation		
L'objectif du projet de loi n'est pas de diversifier et assurer une économie inclusive et po	orteuse d'avenir.		
E. Diamifica at an and announity tile ation du tamitains	Points d'orientation	Oui	x Non
5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.	Documentation		
L'objectif du projet de loi n'est pas de planifier et coordonner l'utilisation du territoire.			
	Points d'orientation	Oui	x Non
6. Assurer une mobilité durable.	Documentation		
L'objectif du projet de loi n'est pas d'assurer une mobilité durable.			
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et rechecter les	Points d'orientation	Oui	x Non
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.	Documentation		× NOII
capacites des ressources naturettes.			
L'objectif du projet de loi n'est pas d'arrêter la dégradation de notre environnement et d	de respecter les cap	acités des	5
ressources naturelles.			
8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer	Points d'orientation Documentation	☐ Oui	x Non
une énergie durable.	Documentation		
			.
L'objectif du projet de loi n'est pas de protéger le climat, de s'adapter au changement c durable.	limatique et d'assur	er une en	ergie
9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la	Points d'orientation Documentation	Oui	✗ Non
cohérence des politiques pour le développement durable.			
L'objectif du projet de loi n'est pas de contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la	pauvreté et à la co	hérence d	es
politiques pour le développement durable.	, 320 32 a ta ta co	J u	
	Points d'orientation		Mari
10. Garantir des finances durables.	Documentation	Oui	✗ Non

L'objectif du projet de loi n'est pas de garantir des finances durables.
Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante
En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.
Continuer avec l'évaluation ? Oui Non
(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : non applicable , ou de 1 = pas du tout probable à 5 = très possible

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Commission de surveillance du secteur financier

1

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Amendement gouvernemental au projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle à la

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :

Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances			
Auteur(s) :	Maureen Wiwinius; Yasmin Gabriel			
Téléphone :	247-82669; 247-82798 Courriel : maureen.wiwinius@fi.etat.lu; yasmin.gabriel@tresor			
Objectif du projet :	L'amendement gouvernemental a pour objet de remplacer la référence à l'année budgétaire 2025 par une référence à l'année budgétaire 2026.			
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :	/			
Date:	29/10/2025			
2. Objectifs à valeu	ır constitutionnelle			
Le projet contribue-t-il à	la réalisation des objectifs à vale	ur constitutionnelle ? 🔲 Oui 🔀 Non		
	sélectionner les objectifs concerné quoi cet ou ces objectifs sont réalis	s et veuillez fournir une brève explication dans la case sés :		
🔲 Garantir le droit au trav	ail et veiller à assurer l'exercice de	ce droit		
Promouvoir le dialogue	social			
│	Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié			
Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures				
S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique				
Protéger le bien-être des animaux				
Garantir l'accès à la cul	Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel			
Promouvoir la protection	Promouvoir la protection du patrimoine culturel			
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques				



Remarques :					
3. Mieux légifé	rer				
1) Chambre(s) professio	nnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:			
Chambre des for	nctionnaire	s et employés publics			
Chambre des sal	lariés				
Chambre des mé	étiers				
Chambre de con	nmerce				
Chambre d'agric	culture				
¹ Veuillez indiquer la/les C	Chambre(s) pro	ofessionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son a	approbation par le Co	nseil de gouvern	ement.
2) Autre(s) pa	rtie(s) prei	nante(s) (organismes divers, citoyens,) à sa	isir / saisi(e)s po	our avis:	Oui 🔀 Non
Si oui, laquelle / lesq	juelles :				
D/ Ob					
Remarques / Observ	ations :				
	_	n de directives européennes, ve, rien que la directive » est-il respecté ?	Oui	Non	⊠ N.a. ²
Si non, pourquoi?					
4) Destinatair	es du proje	et:			
- Entreprises / Pro	fessions lib	érales :	Oui	Non	
- Citoyens :			Oui	Non	
- Administrations :	:		Oui	Non	
(cà-d. des	exemptions	nall first » est-il respecté ? s ou dérogations sont-elles prévues suivant la /ou son secteur d'activité ?)	☐ Oui	Non	⊠ N.a. ²
Remarques / Observ	ations :				
en supprin déclaration l'administr	nant ou e n existant ation, en es ou en	-il à la simplification administrative, notamn n simplifiant des régimes d'autorisation et s, en réduisant les délais de réponse réduisant la charge administrative pour améliorant la qualité des procédures ou d	t de de les	⊠ Non	
Remarques / Observ	ations :				

	stion contient-il des dispositions spécifi ction des personnes à l'égard du traitement personnel ?		Non	⊠ N.a. ²
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?				
8) Y a-t-il un besoin en fo concernée ?	ormation du personnel de l'administration	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²
Si oui, lequel ?				
Remarques / Observations :				
² N.a.: non applicable.				
4. Digitalisation et do	nnées			
	d'adapter un système informatique vernment ou application back-office)	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
10) Le projet tient-il com (priorisation de la vo	ote du principe « digital by default » e numérique) ?	Oui	⊠ Non	
	démarche administrative qui nécessite des onnées à caractère personnel sur les adminis	Oui Oui	⊠ Non	
Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only»?				
12) Le projet envisage-t-i données ?	l la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non	
5. Égalité des chances	(à remplir pour les projets de règlem	ents grand-du	caux) ³	
13) Le projet est-il :				
- principalement centré sur l	égalité des femmes et des hommes ?	Oui Nor	า	
- positif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Oui Nor	า	
Si oui, expliquez de quelle manière :				
- neutre en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Oui Nor	1	
Si oui, expliquez pourquoi :				

- négatif en matière d'égalit	é des femmes et des hommes ? Dui Non
Si oui, expliquez de quelle manière :	
14) Y a-t-il un impact fina	ancier différent sur les femmes et les hommes ?
Si oui, expliquez de quelle manière :	
³ Pour les projets de loi, il convient de s	se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.
6. Projets nécessitan	t une notification auprès de la Commission européenne
	: Le projet introduit-il une exigence en matière Oui Non No.a. 2 le prestation de services transfrontalière ?
Si oui, veuillez contacter le Mir	istère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :
https://meco.gouvernement.lu/fr/don	naines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html
règlementation tech	hniques » : Le projet introduit-il une exigence ou
Si oui, veuillez contacter l'ILNA	S en suivant les démarches suivantes :
 https://portail-gualite.public.lu/conte	nt/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf